



## Salariés payés à rester chez soi

Par **coriandre**, le **12/04/2016** à **21:39**

bonjour à tous,

j'aimerais avoir votre avis sur la situation que nous vivons mes collègues et moi même.

Voilà, mon entreprise se trouve en redressement judiciaire depuis près de 2 mois et notre direction a décidé de déménager l'entreprise pour des raisons de couts de loyers.

Dernièrement, une réunion a eu lieu entre la direction et les DP. Le lieu du déménagement a été annoncé et il a été invoqué un problème avec la solution envisagé.

Le problème: la surface de bureau n'est pas suffisante pour accueillir tous les salariés.

solution: il va être demandé à des salariés de rester chez eux tout en étant payé.

Je souhaite savoir si cela est légal, et dans l'affirmatif si les salariés doivent exiger un courrier du DG afin de se couvrir et éventuellement signer par le mandataire judiciaire.

Je précise que malgré une situation qui s'aggrave de semaine en semaine, aucun

licenciement économique n'a eu lieu et que ca fait deux mois que cela dure, alors que les licenciements paraissent incontournables.

Merci à vous pour vos avis.

Par **P.M.**, le **12/04/2016** à **21:59**

Bonjour,

L'employeur a normalement une obligation de fournir du travail et s'il organise une activité en télétravail, il faut l'accord du salarié par avenant qui en fixe les modalités...

Effectivement, il faudrait exiger un courrier de l'employeur contresigné par le mandataire judiciaire et si ce n'est pas le cas, vous en rapprocher par l'intermédiaire des Représentants du Personnel...